

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERIS

## Séance du 8 Septembre 2022

Date de convocation : 01 09 2022  
 Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 6  
 Nombre de procuration : 1  
 Votes pour : 7  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

2022/019

**OBJET : Décision modificative n° DM 2022-001**

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : BONNES F – FAURE R – GAUVRIT JC – RAMOS C – RICHOU D – SANDRES M.

**Absents excusés** : CHIVA N – BEER C – LOUVET M – SAMRAY C –

**Procuration** : Mme CHIVA N donne procuration à M GAUVRIT JC.

Monsieur BONNES Florian a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	-16085.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	16085.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	60000.00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		9783.00
1323	Subv. non transf. Départements		9783.00
2151	Réseaux de voirie		24349.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		16085.00
<b>TOTAL :</b>		<b>60000.00</b>	<b>60000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>60000.00</b>	<b>60000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TREZIERS, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.



**REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE**

**15 SEP. 2022**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 15/09/22  
Et notification du 16/09/22